

Avignon, le budget participatif est de retour pour la 4e édition



Le budget participatif est de retour pour la 4^e édition et le lancement de l'appel à projets a lieu ce 1^{er} septembre. Chaque année 1,5M€ -soit 5% du budget annuel d'investissement- seront consacrés à la réalisation de projets soutenus par des citoyens puis débattus et choisis par la population.

Les réalisations 2019

En 2019, 20 projets ont été retenus comme Avignon en lettres capitales sur l'île de la Barthelasse, une aire de jeux universelle accessible à tous square Agricole Perdiguer, la redynamisation de la rue Guillaume Puy, la création d'un espace jardinage allée Sully Prudhomme et aussi à la grange d'Orel et des espaces pédagogiques de jardinage aux Olivades, la requalification de la forêt du stade Gorlier, une micro ferme urbaine en plein cœur d'Avignon...

Ca concerne ?

Le projet porté doit relever des compétences de la Ville d'Avignon ; être localisé sur le territoire



Ecrit par Mireille Hurlin le 26 août 2020

communal Avignonnais ; être d'intérêt général ; cohérent avec le projet municipal de la Ville ; concerner des dépenses d'investissement ; pouvoir faire l'objet d'une étude de faisabilité, ce ne doit pas être une simple suggestion ou idée ; être techniquement réalisable ; ne pas entrer dans le cadre d'un entretien normal et régulier de l'espace public, ni d'un projet déjà réalisé, en cours d'exécution ou d'étude ; avoir un coût estimé de réalisation inférieur à 150 000€ ; pouvoir démarrer, rapidement, dans sa réalisation concrète ; ne pas générer de frais de fonctionnement nouveaux supérieurs à 5% par an du montant d'investissement nécessaire à sa réalisation.

C'est à vous

Vous souhaitez porter votre projet, le défendre et participer à sa réalisation ? La proposition doit être détaillée et localisée. Les porteurs de propositions doivent renseigner leurs nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique et déposer leur projet à l'Hôtel de ville ou dans l'une des mairies annexes.

Avignon.fr

Des projets d'intérêt général

Créé en 2017, le budget participatif invite les habitants à proposer un projet d'intérêt général qui leur tient à cœur. Une fois examiné par les services et les élus, ce projet est soumis au vote des citoyens et les projets plébiscités sont réalisés par la Ville. L'an dernier 150 projets ont été déposés, 47 ont été sélectionnés et 20 ont été élus.